



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 13 décembre 2022

Président de séance : Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI,
Monsieur Jean THAON.

Absent excusé : Monsieur Charles Ange GINESY.

**RAPPORT N° 22-B45 - AJUSTEMENT DE L'ORGANISATION DU GROUPEMENT
FONCTIONNEL DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT DU
VOLONTARIAT**

Dans le cadre des lignes directrices de gestion (LDG) instaurées par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, le groupement fonctionnel des ressources humaines et du développement du volontariat (GRHDV) a en charge le pilotage et la mise en œuvre de ce dispositif.

Au regard de l'importance portée par l'établissement pour une mise en œuvre rapide des LDG qui participent, notamment, au parcours professionnel des agents, il vous est proposé de renforcer le GRHDV avec un cadre en ressources humaines en charge du suivi des LDG. Cet emploi sera classé au même niveau que les adjoints au chef de service au sein de l'arrêté portant organisation du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes et de son corps départemental.

Le comité technique consulté le 8 novembre 2022 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de renforcer le groupement fonctionnel des ressources humaines et du développement du volontariat du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes avec un cadre en ressources humaines en charge du suivi des lignes directrices de gestion.

Étant précisé que cet emploi sera classé au même niveau que les adjoints au chef de service au sein de l'arrêté portant organisation du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes et de son corps départemental.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINASY